

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4911>

Le nucléaire, un sujet d'étude trop sensible

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mardi 26 juin 2007

Spyworld Actu

L'auteur serait Kafka, le titre la Méprise . Sauf que cette fois la réalité dépasse la fiction. Lundi 18 juin, Farshad Mobasher Fard, un étudiant iranien de 28 ans venu parfaire sa formation en France, est arrêté au guichet de la sous-préfecture d'Antony (Hauts-de-Seine), où il venait faire renouveler son titre de séjour. Deux jours plus tard, il est placé dans un charter direction Téhéran. Motif de l'arrêté de reconduite à la frontière : « Sa présence sur le territoire français constitue une menace à l'ordre public. » En appliquant cet arrêté, les autorités ne feraient en fait que se conformer à une résolution des Nations unies selon laquelle les pays signataires doivent être vigilants concernant « les personnes qui participent, sont directement associées ou apportent un appui aux activités nucléaires de l'Iran ». Le problème, c'est que Farshad Mobasher Fard ne semble jamais avoir suivi des enseignements dans le domaine du nucléaire. Ni en France, où il est venu en juillet 2006 effectuer un master de 3e cycle intitulé « management industriel et systèmes logistiques », « qui ne contient, comme son nom l'indique, strictement aucune référence au nucléaire », selon son ancien professeur de l'Ecole des mines Hugues Molet. Ni en Iran, où le jeune homme poursuivait des études d'ingénierie mécanique.

Sur quoi reposent alors les soupçons du ministère de l'Intérieur et de la préfecture des Hauts-de-Seine, qui ne s'expriment pas sur le sujet ? Au cours de ses études en Iran, Farshad a été amené à travailler pour le compte de la société Farab, une petite entreprise familiale fabriquant des valves industrielles. Rien à voir avec Farab, grande société d'Etat spécialisée dans le domaine de l'énergie et suspectée de servir en sous-main de laboratoire de recherches nucléaires à la République islamique. En persan, les deux noms s'écrivent et se prononcent différemment. La transcription latine annule cette différence, selon des documents que Libération a consultés et que l'étudiant a présentés au ministère de l'Intérieur. Cette homonymie fonderait les poursuites. Autre curiosité, une enquête menée par la Direction de la surveillance du territoire (DST) a, selon l'avocat de l'étudiant, Mohsen Assadollahi, conclu à l'inverse de celle de la préfecture. La DST « l'a mis hors de tout soupçon. Cette différence de conclusion complète entre les deux services est quelque chose que je ne m'explique pas », commente l'avocat. La demande en référé-liberté de l'étudiant a été rejetée vendredi par le tribunal administratif de Versailles. Selon une source au ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, « la procédure est régulière ». L'étudiant a déposé une requête auprès de l'ambassade de France à Téhéran.

Post-scriptum :

<http://www.liberation.fr/actualite/...>